

MIEMENT DES FORCES DE L'ONU SOIT MISE EN OEUVRE D'URGENCE,

- QUE LA COMPOSITION DE CETTE FORCE EXCLUE LES PAYS QUI ONT
DU LA CONFIANCE DU RWANDA, ET NOTAMMENT LA BELGIQUE,

Déclassifié par décision du MEAE

- QUE LA FRANCE EN COMPOSE L'ESSENTIEL ET EN ASSURE LE
COMMANDEMENT,

- QUE LE CONSEIL DE SECURITE ASSUME PLEINEMENT SES
RESPONSABILITES POUR DECOURAGER LES "VISEES HEGEMONIQUES" DU
PRESIDENT OUGANDAIS,

- QUE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE PRENNE LES DISPOSITIONS
NECESSAIRES POUR QUE SOIENT ENSEVELIS LES CORPS DES VICTIMES DU FPR
ET DE LA NRA OUGANDAISE,

- QU'UNE COMMISSION INTERNATIONALE D'ENQUETE SOIT DEPECHEE AU
RWANDA ET EN OUGANDA POUR CONSTATER LES EXACTIONS COMMISES PAR LE
FPR ET LA NRA,

- QUE LES DEPLACES DE GUERRE BENEFICIENT DE L'AIDE
INTERNATIONALE POUR RETOURNER SUR LEURS TERRES ET RESTAURER LEURS
BIENS.

CETTE LETTRE EST REVETUE D'ENVIRON 400 SIGNATURES DE PERSONNES
ORIGINAIRES DU NORD DU PAYS (FONCTIONNAIRES, ENSEIGNANTS, ETUDIANTS,
MAGISTRATS, MAIS AUSSI QUELQUES AGRICULTEURS ET ELEVEURS VIVANT DANS
DES CAMPS DE DEPLACES).

DANS LE MEME STYLE, ENVIRON 200 CADRES ET INTELLECTUELS ONT
SIGNE LE 7 AVRIL UNE LETTRE OUVERTE AUX PLUS HAUTS RESPONSABLES DES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME
(NOTAMMENT LA F.I.D.H., AFRICA WATCH ET AMNESTY INTERNATIONAL) POUR
DENONCER LE RAPPORT DE LA COMMISSION INTERNATIONAL D'ENQUETE SUR LES
VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU RWANDA. CETTE LETTRE REPROCHE A
LA COMMISSION D'AVOIR PUREMENT ET SIMPLEMENT PRIS PARTI POUR LE
"PEUPLE TUTSI" CONTRE LE "PEUPLE HUTU". SON RAPPORT, DIT-ELLE,
EST "LA PREUVE D'UNE BONNE ORGANISATION DU FPR QUANT A SON
INFEDATION EN MILIEU POLITIQUE OCCIDENTAL ET DE SA CAPACITE
D'INTOXICATION ET DE DESINFORMATION DE LA COMMUNAUTE
INTERNATIONALE".

IL EST A NOTER QUE CE MOUVEMENT, MEME S'IL EST INSPIRE PAR LES
CHEFS DE FILES DE LA CDR, S'EFFORCE DE SUSCITER DES RALLIEMENTS DANS
TOUS LES PARTIS, NOTAMMENT DANS "L'AILE DROITE" DU MDR, PRINCIPAL
PARTI D'OPPOSITION. DEUX TOURNANTS DE L'EVOLUTION POLITIQUE
RWANDAISE SONT SUSCEPTIBLES DE LE FAIRE A NOUVEAU REAGIR AVEC
VIGUEUR :

- D'UNE PART LA DECISION QUI SERA PRISE POUR ASSURER, A PARTIR
DU 16 AVRIL, LA RELEVÉ DE L'ACTUEL GOUVERNEMENT DE TRANSITION DANS
LEQUEL LES NATIONALISTES HUTU NE SONT PAS REPRESENTES,

- D'AUTRE PART LA CONCLUSION DES NEGOCIATIONS D'ARUSHA QUI
DEVRAIT LOGIQUEMENT CONSACRER L'ENTREE DU FPR DANS LA VIE
NATIONALE./.

MARTRES

BT
A526

1090